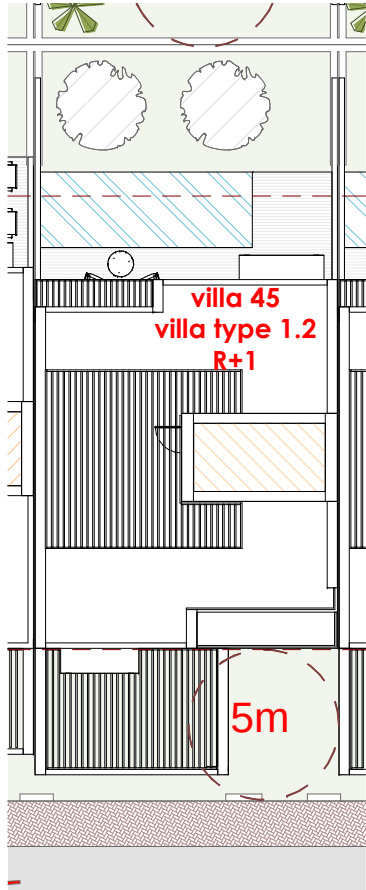
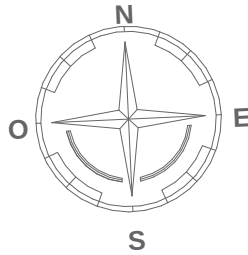
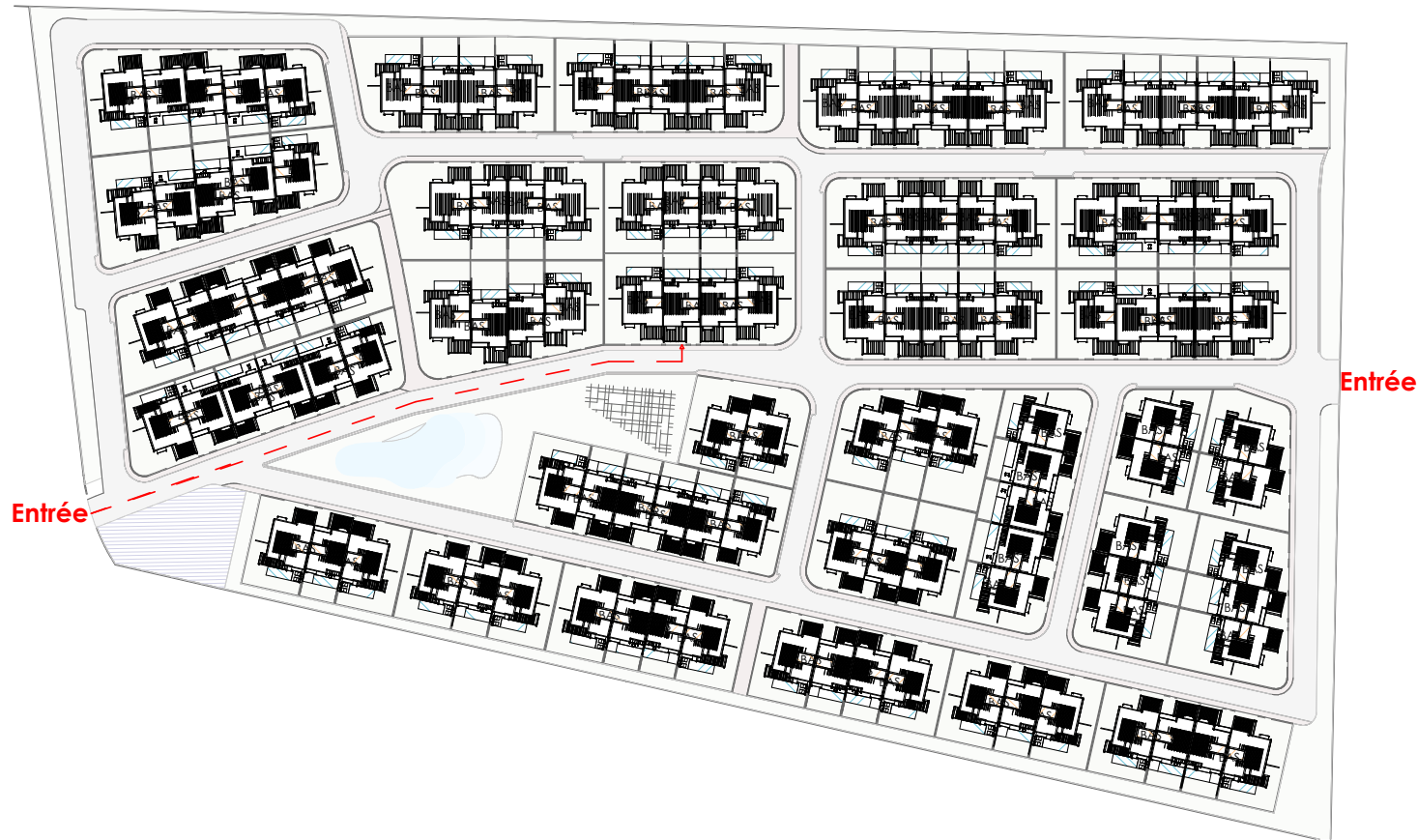




Plan toiture Terrasse
Ech=1/250



Plan de Masse
Ech=1/2000

CONSTRUCTION D'UN
GROUPEMENT D'HABITATION



Développeur:



Architecte:



ATELIER D'ARCHITECTURE ABDELHAKIM GUILMI
www.aag-international.com

AFFECTATION	1.2
SURFACE : 218.67 m ²	
LOT	45
SUPERFICIE	251 m ²

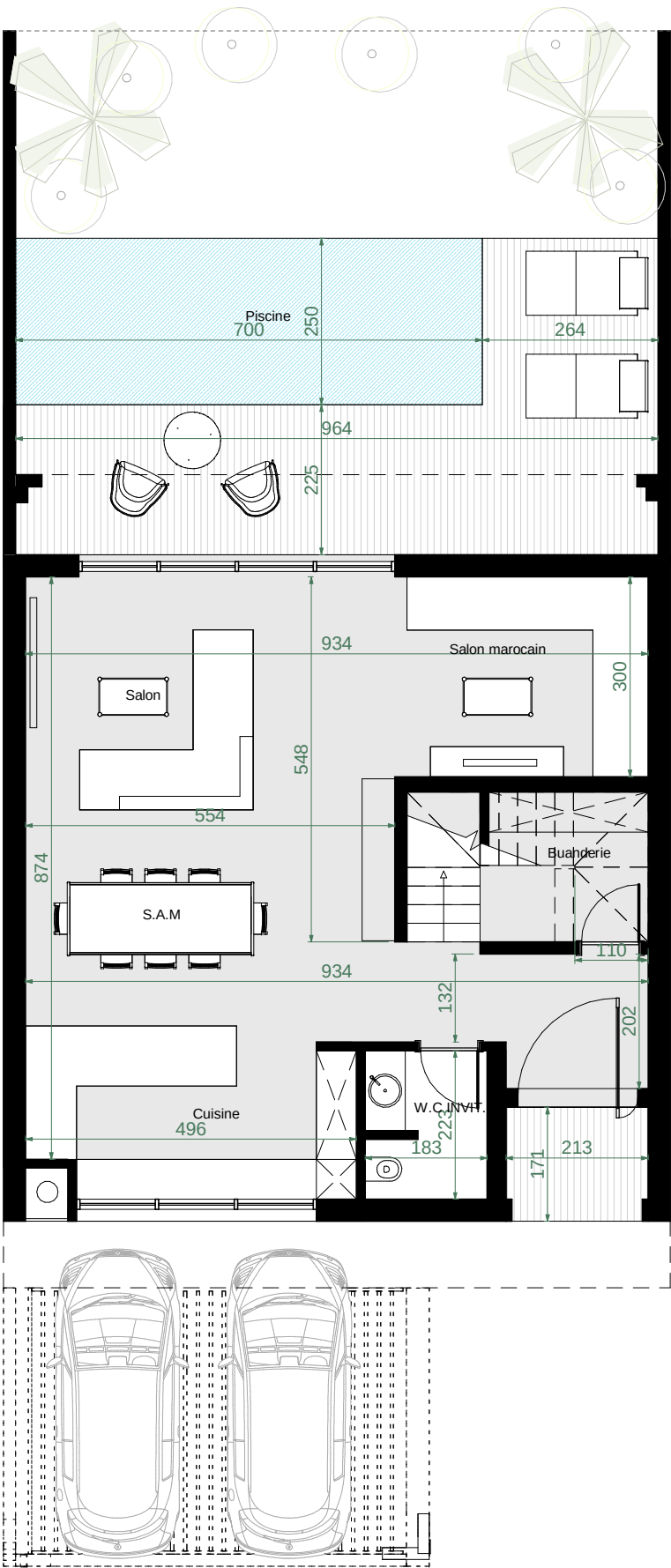
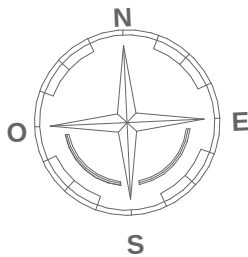
SURFACE PLANCHER	
PLAN RDC	95.71 m ²
PLAN ETAGE	107.94 m ²
PLAN TOITURE	15.02 m ²

TOTAL	218.67 m ²
-------	-----------------------

TERRASSE PISCINE	29.55 m ²
PISCINE	7.00 m x 2.50 m
Rooftop	87.00 m ²

Les cotes et surfaces sont mentionnées à titre indicatif et sont susceptibles de variations dans les tolérances du contrat. Les gaines techniques, faux plafonds, soffites connus sont mentionnés à titre indicatif. Pour des raisons techniques, administratives ou réglementaires ils sont susceptibles d'être modifiés et/ou créés. La représentation des éléments de cuisine et salle de bain n'a qu'une valeur illustrative. Seuls les éléments définis dans la notice descriptive de vente sont contractuels. La représentation des haies et arbres est purement symbolique et n'a pas caractère contractuel. La surface des placards est intégrée à la surface des pièces.

		Echelle	---
N° Planche	1/4	Date	16/04/2025



CONSTRUCTION D'UN
GROUPEMENT D'HABITATION

N'ZAHA



Développeur:



Architecte:

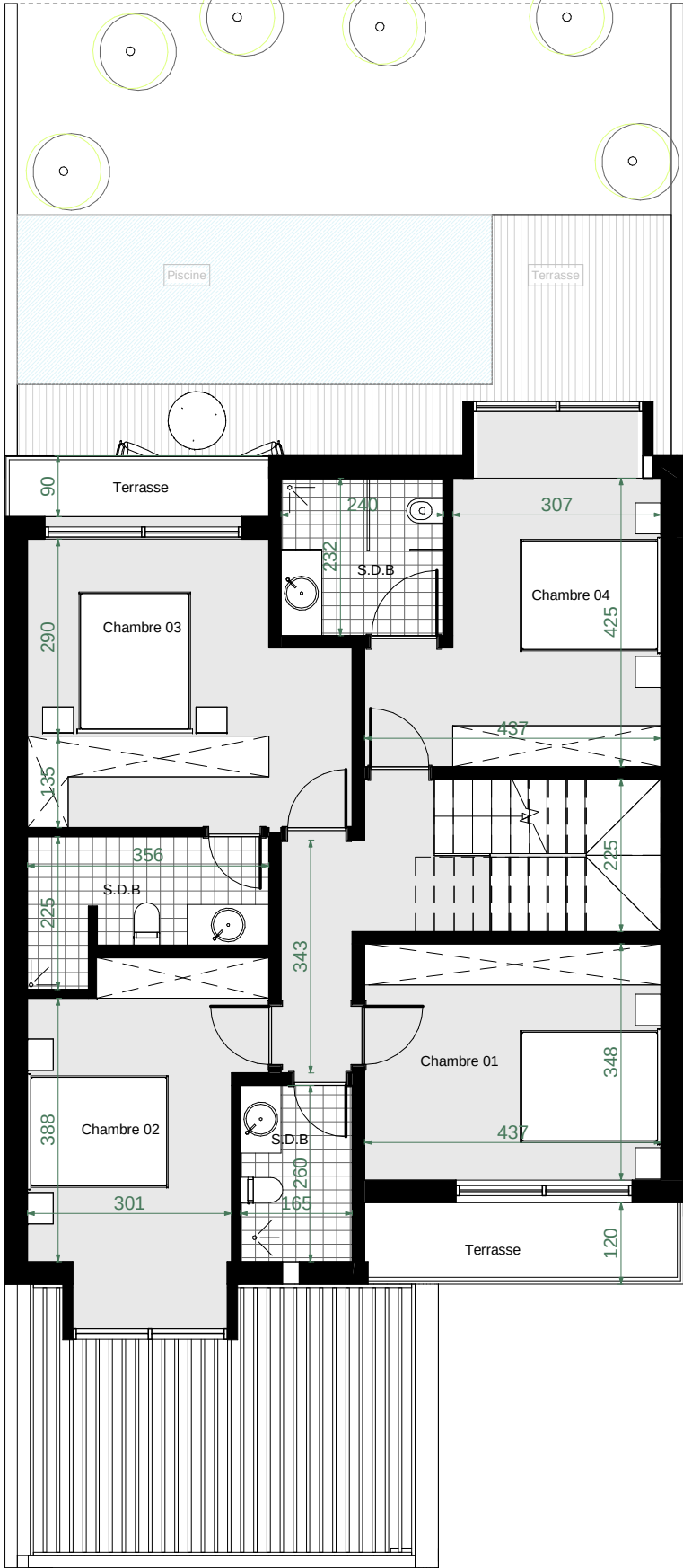
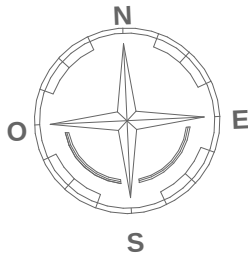


ATELIER D'ARCHITECTURE ABDELHAKIM GUILMI
www.aag-international.com

AFFECTATION		VILLA TYPE 01.2	
95.71 m²			
LOT	45	NIVEAU	RDC
PIECES		SURFACES	
HALL D'ENTREE		7.98 m²	
W.C INVITEE		5.34 m²	
BUANDERIE		5.60 m²	
CUISINE		15.13 m²	
SALON MAROCAIN		13.91 m²	
SALLE A MANGER		17.50 m²	
SALON		25.39 m²	
TERRASSE PISCINE		29.55 m²	
PISCINE		7.00 m x 2.50 m	

Les cotes et surfaces sont mentionnées à titre indicatif et sont susceptibles de variations dans les tolérances du contrat. Les gaines techniques, faux plafonds, soffites connus sont mentionnés à titre indicatif. Pour des raisons techniques, administratives ou réglementaires ils sont susceptibles d'être modifiés et/ou créés. La représentation des éléments de cuisine et salle de bain n'a qu'une valeur illustrative. Seuls les éléments définis dans la notice descriptive de vente sont contractuels. La représentation des haies et arbres est purement symbolique et n'a pas caractère contractuel. La surface des placards est intégrée à la surface des pièces.

		Echelle	1/100
N° Planche	2/4	Date	16/04/2025



CONSTRUCTION D'UN
GROUPEMENT D'HABITATION
N'ZAHA



Développeur:



Architecte:



ATELIER D'ARCHITECTURE ABDELHAKIM GUILMI
www.aag-international.com

AFFECTATION	VILLA TYPE 01.2
-------------	-----------------

107.94 m ²

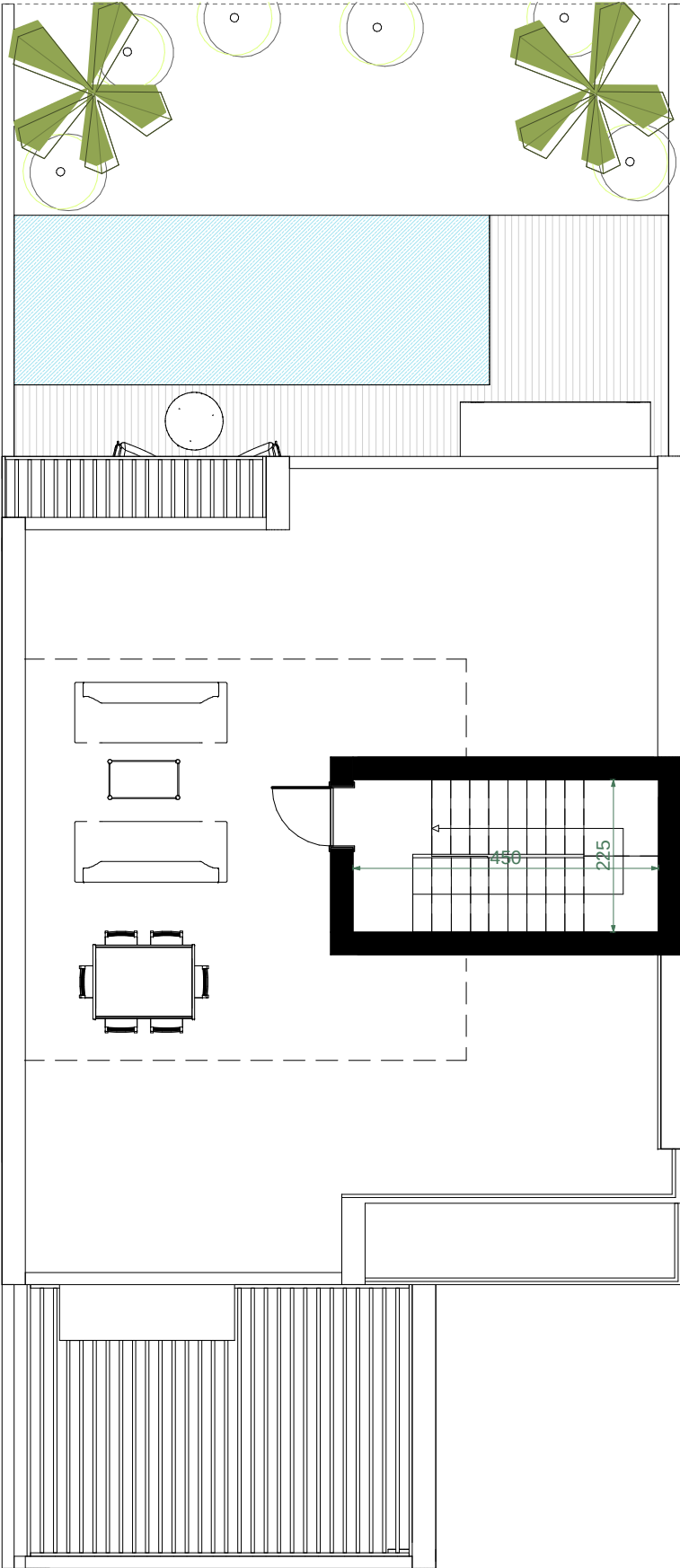
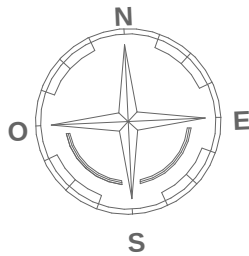
LOT	45	NIVEAU	ETAGE
-----	----	--------	-------

PIECES	SURFACES
HALL	6.82 m ²
CHAMBRE 01 :	18.68 m ²
CHAMBRE 02 :	19.07 m ²
S.D.B COMMUNE :	5.56 m ²
CHAMBRE 03 :	29.74 m ²
- CHAMBRE	21.94 m ²
- S.D.B	7.80 m ²
CHAMBRE 04:	28.06 m ²
- CHAMBRE	20.98 m ²
- S.D.B	7.08 m ²

TERRASSE CH 01	5.64 m ²
TERRASSE CH 03	3.50 m ²

Les cotes et surfaces sont mentionnées à titre indicatif et sont susceptibles de variations dans les tolérances du contrat. Les gaines techniques, faux plafonds, soffites connus sont mentionnés à titre indicatif. Pour des raisons techniques, administratives ou réglementaires ils sont susceptibles d'être modifiés et/ou créés. La représentation des éléments de cuisine et salle de bain n'a qu'une valeur illustrative. Seuls les éléments définis dans la notice descriptive de vente sont contractuels. La représentation des haies et arbres est purement symbolique et n'a pas caractère contractuel. La surface des placards est intégrée à la surface des pièces.

		Echelle	1/100
N° Planche	3/4	Date	16/04/2025



CONSTRUCTION D'UN
GROUPEMENT D'HABITATION
N'ZAHA



Développeur:



Architecte:



ATELIER D'ARCHITECTURE ABDELHAKIM GUILMI
www.aag-international.com

AFFECTATION		VILLA TYPE 01.2	
15.02 m²			
LOT	45	NIVEAU	TOITURE
TERRASSE ACCESSIBLE		87.00 m²	

Les cotes et surfaces sont mentionnées à titre indicatif et sont susceptibles de variations dans les tolérances du contrat. Les gaines techniques, faux plafonds, soffites connus sont mentionnés à titre indicatif. Pour des raisons techniques, administratives ou réglementaires ils sont susceptibles d'être modifiés et/ou créés. La représentation des éléments de cuisine et salle de bain n'a qu'une valeur illustrative. Seuls les éléments définis dans la notice descriptive de vente sont contractuels. La représentation des haies et arbres est purement symbolique et n'a pas caractère contractuel. La surface des placards est intégrée à la surface des pièces.

		Echelle	1/100
N° Planche	4/4	Date	16/04/2025